

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 25 AVRIL 2013

Délibération numéro 13 – 01 - 001

Dossier n°1 : L'adoption du compte administratif 2012.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 mars 2013, s'est réuni le jeudi 25 avril 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Carine TRIMOUILLE, Sous Préfète, Directrice de Cabinet de Madame la Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (17 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 3 pouvoirs donnés)

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice-président) – André CELLIER (Vice-président) – Dominique CROZET – Roger DAMAS - Paul DUCRUET – Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD (Vice-président) - Alain GUILLEMANT - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) - Alain LAURENDON - René LAPALLUS (pouvoir donné à Alain GUILLEMANT) – Iwan MAYET (pouvoir donné à André CELLIER).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le résultat de l'exercice 2012 laisse apparaître un excédent comptable de 7,627 M € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues).

Ce résultat doit être analysé en prenant en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les engagements de dépenses 2012 qui ont été effectués en début d'année 2013, soit 5,301 M €.

L'excédent réel, après déduction de ces restes à réaliser, s'établit ainsi à 2,326 M€ (soit 3,24 % du budget).

Quelques indications peuvent être retenues concernant les évolutions budgétaires entre 2011 et 2012.

1 – concernant la section de fonctionnement :

Les dépenses réelles 2012 ont évolué de 1,92 % par rapport à 2011, soit un taux inférieur à l'inflation. Les dépenses consacrées aux salaires et charges ont progressé de 1,14 % tandis que l'indemnisation des volontaires a augmenté de 2,8 %. Les hausses les plus significatives concernent les assurances (+ 11,51%), les énergies (+7,56 %) et les tenues d'intervention compte tenu de la nécessité de constituer un stock d'effet pour mettre en place la procédure de l'échange (+13,34%)

En contrepartie, certaines catégories de dépenses ont diminué : frais financiers (-6,13%), frais de téléphonie (-6,91%)

2 – concernant la section d'investissement :

Les recettes réelles 2012 sont en évolution de + 1,25 % (contre + 1,87 % en 2011) C'est un taux sensiblement inférieur à la progression globale des contributions 2011 (+1,40 %).

Comme en 2011, les recettes d'investissement n'intègrent aucun emprunt. Elles sont constituées de recettes d'épargne (amortissement et excédents) et de participation de l'Etat à travers le FCTVA et le fonds d'aide à l'investissement.

Les dépenses 2012 (12,420 M€) sont d'un volume supérieur à celles de 2011 (11,276 M€).

Les résultats de 2012 (sections de fonctionnement et d'investissement) sont les suivants :

	Mandats émis 1	Titres émis 2	Résultats	Reprise des résultats antérieurs 3	Résultat 2012 4 (2 + 3 - 1)
Section de fonctionnement	53 986 633,70 €	58 722 269,58 €	4 735 635,88 €	1 202 198,45 €	5 937 834,34 €
Section d'investissement	12 420 794,32 €	12 994 139,23 €	573 344,91 €	1 115 636,21 €	1 688 981,12 €
Total du budget	66 407 428,02 €	71 716 408,81 €	5 308 980,79 €	2 317 834,66 €	7 626 815,46 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2013

Publication : 02/05/2013

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article unique :

Le conseil d'administration approuve le compte administratif 2012.

Délibération adoptée à la majorité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	16 (dont 2 pouvoirs). Le Président Bernard PHILIBERT n'a pas pris part au vote.
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	3 (Madame Nadia SEMACHE et Messieurs Jean-Claude BERTRAND et Joseph FERRARA)

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT